

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1996)
Heft: 83

Artikel: La Suisse et le secret bancaire. Partie 2
Autor: Guex, Sébastien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SUISSE ET LE SECRET BANCAIRE (III)

Par Sébastien Guex, maître-assistant de l'Université de Lausanne.
Conférence-débat organisée à la Maison le Corbusier par l'association Pavillon Suisse.

Dans ces conditions, on comprend sans peine la situation extrêmement difficile qui est celle de la Suisse face aux forces alliées, à l'issue de la guerre. En effet, malgré les pressions exercées par les gouvernements alliés dès l'été 1943, la Suisse n'a ni stoppé, ni diminué ses services financiers à l'Allemagne. Très réticents, les Suisses n'ont accepté que très tard, soit quelques mois avant sa capitulation, de couper les ponts avec l'Allemagne.

De plus, fâchés et méfiants, les Alliés veulent non seulement saisir les avoirs nazis, à titre de réparation, mais aussi empêcher que ces sommes, ayant été mises en sécurité en Suisse, puissent servir plus tard à la reconstitution du potentiel de guerre nazi. Ils exigent donc une levée quasi complète du secret bancaire suisse, demandant non pas des données globales sur les avoirs allemands déposés dans les banques suisses, ou placés par celles-ci aux Etats-Unis, mais bien les noms des propriétaires effectifs de ces avoirs.

Les moyens de pression des Alliés sont très puissants : une liste noire de 2 500 entreprises suisses est dressée, et suffirait, si elle devait être appliquée, à empêcher la réintégration de la Suisse dans un marché mondial dominé par les Etats-Unis. De plus, les fonds suisses déposés aux Etats-Unis, et qui se montent à 6 milliards de francs, sont bloqués.

Malgré une résistance farouche, les Suisses sont obligés de céder en partie. Selon certaines personnalités politiques suisses de l'époque, il se serait agi là de la période la plus critique de l'existence de la Suisse depuis les guerres napoléoniennes. Dans leur conception, il semblerait même que ces négociations, qui ont eu lieu de février

1945 à mai 1946, aient été une phase plus difficile que celle de l'été 1940, alors que la Suisse se trouvait entourée par les puissances fascistes.

En fin de compte toutefois, les Suisses s'en sortent plutôt bien. Le gouvernement paie une amende de 250 millions de francs suisses (soit l'équivalent de 7 milliards de francs suisses actuel ou 30 milliards de francs français). D'autre part, il accepte de communiquer aux Américains les noms des propriétaires effectifs des avoirs allemands en Suisse, avec certaines restrictions. En revanche, il refuse absolument de révéler les noms des propriétaires de comptes suisses aux Etats-Unis. Ce dernier point n'était pas négociable, aux yeux du gouvernement suisse, qui était prêt à beaucoup de concessions en échange, notamment payer une amende beaucoup plus élevée. Pourquoi une telle résistance ?

Comme il ressort de séances internes secrètes, parmi les avoirs des banques suisses déposés aux Etats-Unis, ceux appartenant à la clientèle française étaient particulièrement élevés. Révéler aux Alliés les noms des propriétaires de ces comptes revenait à les livrer au fisc français : par la même occasion, c'était tout une clientèle qui, à l'avenir, chercherait un havre plus sûr pour placer son argent.

Les années 1945-1946 sont donc le seul moment de l'histoire où la porte hermétique du secret bancaire suisse aura été entrouverte. En même temps, les concessions de la Suisse sont relativement limitées, puisque, comme on l'a vu, seuls les noms des propriétaires de comptes originaires des pays des forces de l'Axe ont été révélés. Cette issue inespérée s'explique par

une conjonction de circonstances favorables : le rapide développement du climat de guerre froide, faisant apparaître la Suisse comme une démocratie occidentale modèle, la rattache clairement au camp des nations Alliées gravitant autour des Etats-Unis. D'autre part, les Suisses peuvent faire valoir les services humanitaires qu'ils ont rendus pendant la guerre, par l'entremise de la Croix-Rouge. Les divisions entre Républicains et Démocrates au sein de l'administration américaine jouent également en faveur des Suisses. Enfin, la France et l'Angleterre, très affaiblies par la guerre, ont de gros besoins financiers pour leur reconstruction, et, ne voulant pas dépendre uniquement des Etats-Unis pour cela, cherchent à obtenir des crédits d'autres pays : et la Suisse, précisément, est l'un des rares à pouvoir les leur offrir.

4. La Suisse, la construction européenne et le secret bancaire

Sur cette question, extrêmement complexe, nous ne voulons donner que quelques indications globales, quelques pistes, étant bien entendu qu'un tel sujet dépasse largement le cadre de la présente conférence.

Après 1946, le secret bancaire n'est plus guère remis en question de façon sérieuse, ni sur le plan interne, ni sur le plan externe. Dans les années 70, le parti socialiste suisse lance une initiative populaire pour limiter la puissance des banques, proposant la possibilité de lever le secret bancaire pour des raisons fiscales. Refusée par 74% des votants, cette initiative aura eu l'effet inverse de celui attendu, conférant une nouvelle légitimité au secret bancaire.

Quelle peut être l'influence de la construction européenne sur la pla-

ce financière suisse en général, et sur le secret bancaire en particulier ? La réponse à cette question est extrêmement difficile, et dépend de nombreuses variables, notamment le type d'organisation socio-politique de la future Europe, ainsi que l'évolution de la position de la Suisse dans la division internationale du travail entre places financières.

Que peut-on dire ? Peut-être faut-il partir d'un fait concret : le 6 décembre 1992, le peuple Suisse devait se prononcer sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace Economique Européen. Or, au cours de la campagne référendaire, les milieux bancaires helvétiques avaient affirmé leur soutien à cette adhésion ; mais d'une manière si discrète qu'on peut se demander si ce « oui » n'était pas un « non » déguisé. Une des raisons principales de cette ambigüité pourrait bien résider, justement, dans le secret bancaire.

Comme le relève le rapport publié en 1990 par l'OCDE sur la Suisse, le processus d'intégration des économies européennes devrait avoir pour conséquence un contrôle fiscal international accru, « qui aurait des incidences pour la Suisse dans des domaines (...) sensibles, tels que le secret bancaire (...) ».

Pour de nombreuses banques, le secret bancaire reste un facteur extrêmement important pour obtenir des capitaux étrangers. C'est même peut-être là un facteur encore plus important aujourd'hui que par le passé, car les autres avantages traditionnels de la place financière suisse, tels que la stabilité politique ou la neutralité, tendent à perdre relativement d'importance. Il semblerait donc bien que la tradition de discrétion, liée à une fiscalité clémente, reste un des attraits majeurs des banques helvétiques à l'heure actuelle.

Dès lors, l'entrée dans l'Europe comporterait certains risques pour la place financière suisse - à moins justement que cette Europe qui est en train de se créer ne soit de structure fortement fédéraliste, n'impliquant pas d'unification des systèmes fiscaux des Etats membres.

D'un autre côté, il n'est pas impossible que la catégorie traditionnelle des clients étrangers des banques suisses (c'est-à-dire les couches aisées des pays étrangers, désirant mettre leurs biens à l'abri du fisc et des troubles politiques) soit actuellement en perte de vitesse ; et qu'un nouveau type de clientèle soit en train d'apparaître, constituée essentiellement d'investisseurs institutionnels, tels que les caisses de pension.

Ces investisseurs institutionnels échappent peut-être moins facilement au fisc de leur pays d'origine que les personnes privées. Et le secret bancaire, pour de tels clients, pourrait bien ne plus être un facteur décisif pour le choix du lieu de dépôt. L'émergence de cette nouvelle clientèle pourrait être un des facteurs expliquant l'attitude ambivalente adoptée par les banquiers suisses à l'égard de l'intégration de la Suisse dans l'Europe.

Fin

Texte révisé par Vincent Arlettaz

Précision :

Dans la première partie du présent article, la déclaration attribuée par erreur à Albert Speer (ministre de l'armement du III^{ème} Reich), est due en réalité à Walther Funk (ministre de l'économie et président de la Reichsbank).

Pour aller plus loin :

• Maurice Auber et alii :

Le secret bancaire suisse (Berne, 1976).

• Hugo Bänziger :

Die Entwicklung der Bankenaufsicht in der Schweiz seit dem 19. Jahrhundert

(Berne-Stuttgart, 1986).

• Marco Durrer :

Die schweizerisch-amerikanischen Finanzbeziehungen im Zweiten Weltkrieg

(Berne-Stuttgart, 1984).

• Philippe Braillard :

La place financière suisse (Genève, 1987).

Maison Suisse de Retraite

23, avenue Jean-Jaurès - 92130 Issy-les-Moulineaux

Etablissement pour personnes du 3^{ème} âge

- Priorité aux Suisses et Doubles-Nationaux
- Accueil personnalisé
- Pension complète - prix modérés
- Studios ou appartements deux pièces pour couple avec kitchenette et sanitaire
- Assistance médicale et soins
- Salon de coiffure
- Animations
- Espaces de détente
- Grand jardin
- Liaison avec l'Hôpital Suisse mitoyen
- Suivi Sécurité Sociale et Mutuelles
- Métro à 100 m ; station « Mairie d'Issy »

Renseignements et inscriptions :

Monsieur André GRASSET, Directeur

23, avenue Jean-Jaurès - 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 46 42 21 41

Le soussigné autorise la Maison Suisse de Retraite à Issy-les-Moulineaux à l'inscrire sur la liste des :

- Membres à cotisation annuelle de 100 F par personne
- Membres à cotisation unique pour 10 ans de 1 000 F au minimum

Nom/Prénom :

Adresse :

Date/Signature

PUBLICITÉ